

CHARTRE ENVIRONNEMENTALE MÉTIGA

1. Nos principes directeurs

MÉTIGA, société à mission engagée dans la transition énergétique, environnementale et sociétale, place la responsabilité écologique au cœur de ses activités.

Cette charte formalise les engagements de toutes nos équipes et constitue un document de référence que chaque collaborateur s'engage à respecter dès son arrivée.

Elle guide nos actions au bureau, dans nos déplacements, nos achats et nos missions auprès des clients, et contribue à atteindre nos objectifs de développement durable.

1. Nos principes directeurs

Sobriété : limiter notre consommation de ressources et d'énergie.

Exemplarité : adopter au quotidien des pratiques cohérentes avec notre mission et montrer l'exemple auprès de nos partenaires.

Responsabilité collective : chaque collaborateur est acteur du changement et contribue aux bonnes pratiques.

Amélioration continue : évaluer et ajuster régulièrement nos pratiques, en fonction des retours, innovations et nouvelles normes.

Transparence et éthique : communiquer de manière claire sur nos performances et respecter des standards éthiques élevés.

2. Engagement au quotidien

2.1 Économie d'eau

- Sensibilisation affichée dans les locaux (toilettes, robinetterie).
- Utilisation de papier toilette recyclé et de produits sanitaires écoresponsables.

- Comportements responsables : réduction du gaspillage, signalement des fuites, contrôle régulier des installations.

2.2 Économie d'énergie

- Extinction systématique des appareils électroniques en fin de journée.
- Fermeture des fenêtres et des portes pour limiter les pertes énergétiques (sauf aération estivale en soirée).
- Optimisation de l'éclairage et du matériel : utilisation raisonnée, privilégier la lumière naturelle.
- Usage raisonné des systèmes de chauffage et de climatisation.

2.3 Déplacements décarbonés

- Avion interdit sauf dérogation validée par la direction.
- Train en seconde classe privilégié pour tous les trajets.
- Location de véhicules limitée aux déplacements impossibles en transports en commun, et uniquement en petite catégorie.
- Conduite responsable et écologique exigée.
- Mobilité douce et collective (vélo, transports en commun, covoiturage) encouragée.
- Visioconférence privilégiée pour limiter les déplacements.
- Suivi des émissions liées aux déplacements et mise en place d'actions correctives.

2.4 Gestion des ressources et des déchets

- Limitation des impressions et usage systématique de papier recyclé.
- Tri sélectif systématique dans les bureaux.
- Réduction du plastique à usage unique et promotion d'alternatives durables.
- Gestion responsable des équipements électroniques (recyclage et réemploi).

2.5 Achats responsables

- Priorité aux fournisseurs locaux et responsables.
- Intégration de critères environnementaux et sociaux dans les appels d'offres.
- Évaluation régulière de l'impact écologique des achats (matériaux, équipements, services).

3. Missions et projets clients

- Intégrer les enjeux environnementaux dans toutes nos prestations.
- Proposer des solutions de conception durable et d'optimisation énergétique.
- Conseiller nos clients sur les pratiques écoresponsables et la réduction de leur empreinte environnementale.
- Mesurer l'impact environnemental des projets et promouvoir des améliorations continues.

4. Dimension sociale et bien-être

- Favoriser le bien-être au travail et un environnement inclusif et respectueux.
- Encourager la formation continue à la RSE et à la transition écologique pour tous les collaborateurs.
- Sensibiliser les équipes aux bonnes pratiques environnementales et éthiques.
- Promouvoir la diversité, l'égalité et l'inclusion dans toutes les activités.

5. Code de bonnes pratiques

- Respecter les valeurs de MÉTIGA (responsabilité, solidarité, exemplarité).
- Adopter une conduite sobre et respectueuse de l'environnement au bureau comme en mission.
- Contribuer à la sensibilisation des collègues et visiteurs.
- Remonter toute suggestion d'amélioration à la direction.
- Participer activement aux initiatives internes et externes de développement durable.

6. Suivi, reporting et amélioration continue

- Les indicateurs de performance environnementale (déplacements, énergie, eau, déchets, achats) sont suivis chaque année.
- Les résultats et progrès sont communiqués aux équipes et, lorsque pertinent, aux partenaires et clients
- Des objectifs chiffrés seront définis pour chaque domaine (énergie, déplacements, déchets, achats).
- La charte pourra être révisée et renforcée régulièrement pour intégrer de nouvelles pratiques exemplaires et innovations.

7. Signature

Je soussigné(e)....., reconnais avoir pris connaissance de la Charte Environnementale MÉTIGA et m'engage à respecter ses principes et bonnes pratiques.

Date : / /

Signature :